

Les sections européennes :

- La section européenne anglais

Correspond à un enseignement en SVT en langue anglaise, 1 heure DNL (Discipline Non Linguistique) ainsi qu'à un enseignement de langue anglaise.

- La section européenne italienne

Correspond à un enseignement en Histoire – Géographie en langue italienne, 1 heure DNL (Discipline Non Linguistique) ainsi qu'à un enseignement de langue italienne.

Les enseignements comptent désormais dans la note finale au baccalauréat sur la base de 10%.

Seuls les élèves affectés pourront candidater. Les dossiers scolaires complétés par une lettre de motivation de l'élève et une lettre de recommandation de son professeur de langue seront alors étudiés.